

RAPPORT MORAL ASSEMBLEE GENERALE AMF DU 22 MAI 2019

Comme chaque année, le rapport moral, document établi et présenté au cours de l'Assemblée Générale annuelle pour rendre compte de la gestion passée et à venir de l'association doit vous être présenté.

L'AMF au cours de l'année 2018 a continué ses activités en direction des familles.

Le service d'interventions sociales à domicile aux familles de l'AMF a vocation à aider des familles confrontées à des difficultés de vie.

Mais force est de constater la difficulté de recrutement de professionnelle TISF qui explique une activité qui ne progresse pas alors, qu'un potentiel d'activité est présent.

Néanmoins malgré un volume de production moindre en 2018 (- 666,75h) par rapport à 2017 (- 27728,75h pour 2017), le nombre de familles aidées en 2018 a connu une très légère augmentation : 422 familles aidées en 2018 contre 419 en 2017.

La demande d'accompagnement de la part des familles en difficultés sociales est croissante.

La réelle pénurie de personnel est un constat unanime partagé par l'ensemble des fédérations de l'aide à domicile :

Oui le métier de TISF reste mal connu, oui les conditions de travail sont parfois difficiles oui les actions de TISF ne sont pas suffisamment valorisées, mais comment trouver des TISF pour le domicile si les salaires ne sont pas revalorisés.

D'années en années le nombre de TISF ne cesse de diminuer. Celles qui sortent de formation vont de préférence travailler en établissement ou les salaires sont plus élevés que ceux proposés par les services appliquant la convention collective de la branche aide à domicile.

L'AMF se demande, qui demain nous allons pouvoir embaucher pour accompagner les familles dont le quotidien devient parfois très difficile du fait de la maladie, de la naissance ou d'accident de vie.

Halte-garderie :

En 2018, la Halte-Garderie a accueilli 171 enfants soit 149 familles. La baisse de fréquentation perdure, même si les enfants accueillis sont présents sur des plages horaires plus importantes. Nous perdons chaque année une vingtaine d'enfants à l'inscription.

Les familles semblent moins nombreuses sur le quartier.

Néanmoins, la qualité d'accueil reste notre priorité.

A noter que nous accueillons des d'enfants dont les parents ont eux-mêmes fréquenté la halte-garderie il y a 25 ou 30 ans.

Nous tenons à remercier la Mairie du 7^e arrondissement pour son soutien permanent pour cette activité de halte-garderie.

Pour ces deux activités je vous renvoie au rapport d'activité pour plus de précisions.

Transformation de l'association en fondation :

Le conseil d'administration a été tout au long de cette année 2018 mobilisé autour du projet de transformation de l'association en fondation. Un projet ambitieux mais porté par cette expérience presque centenaire de l'AMF.

Dans le dossier de présentation de demande de transformation de l'association en fondation l'AMF a rappelé que *«L'Association pour l'aide aux Mères de Famille (AMF), association aujourd'hui presque centenaire, a toujours su répondre aux attentes et besoins manifestés par les plus déshérités pour l'entretien et l'éducation de leurs enfants, et la consolidation de leur cellule familiale.*

Que cette mission s'est exercée dans le cadre d'un statut d'association (loi 1901), tel qu'il s'offrait à la Fondatrice, Madame Violet, lorsqu'elle lança son projet en 1920. Cent ans plus tard, pour mieux approcher encore les réalités et les besoins des parents, des enfants, des équipes d'animation et d'interventions, l'association pense que le statut de la Fondation Reconnue d'Utilité Publique, tel qu'il a été mis en place au cours des dernières décennies serait mieux adapté.

La Fondation continuera de réaliser l'objet de l'association tout en l'élargissant à d'autres domaines et missions liées à son objet premier ».

L'association a aussi précisé *« Par ailleurs, dans une société fragilisée par les chocs économiques, par les importants mouvements de population, par la diversité grandissante des parcours des familles que nous soutenons, il est nécessaire d'être souple et réactif, proche des besoins auxquels il nous appartient de répondre sans tarder. Ces chocs sont nombreux et de natures variées ; ils nécessitent des réponses sur-mesure et rapides. La gouvernance d'une Fondation permet de gérer ces besoins de manière plus flexible que l'assemblée générale d'une association ne pourrait y répondre ».*

La demande de reconnaissance d'utilité publique de la fondation Henriette Violet –Aide aux Familles a été signée le 27 février 2018 (publication au JO le 1^{er} mars).

L'AMF est depuis dans l'attente de la notification par la Préfecture de Paris, du décret, des statuts validés par le Conseil d'Etat et par le Ministère de l'intérieur.

La Présidente

Daria Michot Prud'homme